

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 2 juin 2022

**Acquisition de terrain sectionnal à Crouziols et au Mont :** Le Conseil Municipal décide de consulter les électeurs des deux sections concernées afin d'obtenir leurs accords préalablement à ces ventes.

**Plan d'alignement – rue de l'Olivier :** Le Conseil Municipal approuve l'alignement au droit de la parcelle AB 475.

**Extension du réseau électrique – Allée des Narcisses :** Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le génie civil pour l'extension électrique.

**Vente de parties de domaine public :** Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une enquête publique conjointe qui aura lieu du 12 septembre au 9 octobre 2022.

**Aménagement entrée nord du bourg – approbation maîtrise d'œuvre :** Le Conseil Municipal approuve l'offre du cabinet Osmose-AB2R.

**Aménagement entrée nord du bourg – Plan de financement et demande de subventions :** Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et le plan de financement de l'opération et demande à Mr le Maire de déposer toutes les demandes de subventions nécessaires.

**Revitalisation du bourg – Ilots tests :** Dans le cadre de l'opération de Revitalisation, le Conseil Municipal approuve le lancement d'une étude pour la mise en place d'un ilot test.

**Plan de projet de remise en état de la carrière du Mont :** Le Conseil Municipal émet un avis favorable au plan présenté.

**Publication des actes ne présentant pas un aspect règlementaire ou individuel :** Le Conseil Municipal approuve les modes de publicité des actes.

**Aménagement de la salle des fêtes – avenants aux marchés de travaux :** Le Conseil Municipal approuve deux avenants correspondant à des travaux supplémentaires.

**Convention d'occupation du domaine privé de la commune pour la tyrolienne au Viaduc :** Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec l'association gérant l'activité.

**Rond-point des vétérinaires :** Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement d'un rond-point au croisement entre la route départementale 27, la rue Calveyrade et la Rue Langlade.

**Mise en place des jardins familiaux – tarif de location :** Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location à 10 € par an pour une parcelle de 50 m<sup>2</sup>.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 30 juin 2022 à 20 heures.